

LES CONFERENCES DU SERDEAUT

L'obligation réelle environnementale : un contrat pour la biodiversité

Mercredi 25 mars 2020

9 h 30 – 12 h 30

Salle 1 – Centre Panthéon – Aile Soufflot – 1^{er} étage

Sous la présidence de
Norbert Foulquier et Laurence Jégouzo

Codirecteurs du SERDEAUT

Conférence organisée par

Arnaud Gossement

Professeur associé à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Membre du SERDEAUT

Julie Babin

Juriste - Chef de projet stratégie foncière et Obligations réelles environnementales - Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Le cadre juridique actuel et les premiers retours d'expérience

Meryem Deffairi

Maître de conférences - Université Paris II Panthéon-Assas – Membre du SERDEAUT

La contribution de l'ORE au progrès du droit de l'environnement

Gilles J. Martin

Professeur émérite de l'Université Côte d'Azur - GREDEG CNRS

Président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros

L'histoire de l'obligation réelle environnementale. De la difficulté à imposer une idée simple !

Inscription individuelle : 150 € / gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants en formation initiale

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats

Les inscriptions se font sur le site : <https://obli-reelle-env.sciencesconf.org>

Renseignements auprès de Madame Clémence Abitbol : serdeaut@univ-paris1.fr